

N° 123 Du 13 pluviôse an 12

Laissez passer librement Jacques Terrade natif d'Arrens département de Cantal. âgé de 31 ans, taille d'un m. 018 m. cheveux et sourcils châtains yeux gris bleus front carré nez aquilain bouche grande menton juvénile visage large buni et coloré inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° allant sans la répétition de son nom ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de mariage en date du 9 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Joseph Chauvanc demeurant à Arrens et du citoyen Antoine Truels demeurant à Arrens lesquels ont signé avec nous. W. Terrade notaire public

J. Chauvanc Truels

N° 124 Du 19 idem

Laissez passer librement François Chaumit natif d'Arrens département de Cantal. âgé de 31 ans, taille d'un m. 030 m. cheveux et sourcils châtains yeux rous front droit nez bien fait bouche moyenne menton rous visage oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° allant sans la répétition de son nom ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de mariage en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Joseph Briou demeurant à Arrens et du citoyen Antoine Chablat demeurant à Arrens lesquels ont signé avec nous. W. Chaumit notaire public

Chablat Briou

N° 125 Du 2 idem

Laissez passer librement Jean Naragne natif d'Arrens département de Cantal. âgé de 42 ans, taille d'un m. 018 m. cheveux et sourcils noirs yeux rous front carré nez long bouche grande menton rous visage oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° allant sans la répétition de son nom ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de mariage en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Joseph Briou demeurant à Arrens et du citoyen Antoine Chablat demeurant à Arrens lesquels ont signé avec nous. W. Naragne notaire public

Naragne Chablat Briou